

# DET DANSKE FILMMUSEUM

VESTERGADE 27 . KØBENHAVN K . TLGR. FILMATHEQUE . GIRO 46738

TELEFON MI. 2686 . EFTER KL. 16 MI. 2690 A

R A P P O R T D' A C T I V I T É 1958-59

de La Cinémathèque Danoise

Congrès de FIAF à Stockholm 20 - 27 septembre 1959

# R a p p o r t d' a c t i v i t é s

1958 - 59

## Introduction générale

La coordination des institutions du film de l'Etat est toujours en progrès. Ce printemps des experts de rationalisation du Ministère des Finances ont examiné l'organisation de la Cinémathèque aux fins d'une reorganisation du travail. Aucun resultat définitif n'a été obtenu jusqu'ici.

Un point important du projet de coordination est la recherche d'une location de coffres-forts effective, non seulement pour les films de la Cinémathèque mais aussi pour ceux de Statens Filmcentral (La distribution de films d'enseignements pour écoles et organisations). On tâche de trouver un endroit situé près du centre et avec possibilités d'extension. Aucune décision n'a pourtant été prise.

## Activités nationales.

La Cinémathèque Danoise a acquis cette année un nombre de films importants, entre autres: TÜRST, LA BELLE EQUIPE, DIARY OF A CHAMBERMAID, EVERY DAY EXCEPT CHRISTMAS, DANSE DE MORT, LES MAUDITS, OF MICE AND MEN. En plus nous avons obtenu une copie de deux films de Carl Th. Dreyer: MIKAEL et GLOMDALSBRUDEN. La veuve de Jean Hersholt nous a donné un nombre de prises de vue privées en 16mm de Hollywood. De la Tchecoslovaquie nous avons reçu un nombre d'anciens films français colorés à la main.

Parmi les négatives acquies cette années sont: OF MICE AND MEN, LA BELLE ET LA BETE, LA BATAILLE DU RAIL, ALL QUIET ON THE WESTERN FRONT.

Notre travail avec les vieux négatives mises à notre disposition par Nordisk Films Kompagni continue. Cette année nous avons tiré des copies positives de 111.723 mètres, dont 55421 m. ont été fait en grain fin.

Un grand nombre de films ont été identifiés, montés et titrés. Entre autre choses on a trouvé un dessin animé de 1918 qui est probablement le premier film de ce genre au Danemark. Il est fait par Svend Brasch qui était dans les années vingt un dessinateur très connu. Une positive et une négative de ce film se trouvent maintenant dans nos archives.

La bibliothèque a été augmentée par 1122 livres.

La collection de photos a été augmentée par 29.000 photos, dont 800 furent une donation de la compagnie de distribution de RKO.

Une lettre circulaire aux cinémas danois aboutit à un nombre de donations d'anciennes photos, affiches, programmes etc. Un des cinémas les plus anciens de Copenhague nous offrit ainsi une collection de matière précieuse telle que des numéros rares d'anciens périodiques telle que de "Lichtbildbühne" ensuite des livres de compte de 1906 qui donnent une idée des conditions administratives de cinémas dans les premières années.



Les projections régulières pour membres de la Cinémathèque continuent suivant les lignes habituelles. Cette année aussi nous avons présenté un nombre de films qui n'ont jamais été montrés au Danemark. Parmi ceux-ci sont les suivants:

Sergei Yutkevitch: Othello  
Clarence Brown: Intruder in the Dust  
Vincente Minnelli: The Clock  
Frank Capra: The State of the Union  
Kenneth Anger: Inauguration of the Pleasure Dome  
S.M. Eisenstein: Ivan Groznoj II  
Satyajit Ray: Aparajito  
Akira Kurosawa: Norainu  
Un programme de courts métrages polonais.

Pour la nouvelle saison commencée en septembre 1959 nous avons lancé une série supplémentaire à la série ordinaire, qui donnerait aux membres l'occasion d'étudier l'oeuvre d'un réalisateur, une période ou un genre par quatre films caractéristiques. La première série de ce genre consiste de quatre films de René Clair.

L'activité des ciné clubs continue. Il y a à présent 26 ciné clubs au Danemark. Veuillez voir le supplément à ce rapport.

#### Publications

La revue "Kosmorama" sortant jusqu'ici 9 fois par an ne paraîtra désormais que quatre fois. Le nombre total de pages reste, cependant, le même. Un index couvrant les premiers cinq ans de la revue fut publié cette année.

#### Participation aux festivals et d'autres manifestations.

En décembre 1958 Erik Ulrichsen, bibliothécaire à la cinémathèque, a introduit une série de films muets danois à la cinémathèque yougoslave et a donné des conférences à Beograd et Zagreb. Les films furent prêtés par la Cinémathèque Danoise.

Pour une manifestation à la cinémathèque Argentine à l'occasion du cinquantième de la production de film en Argentine la Cinémathèque Danoise a prêté un nombre de films muets.

Pour une série de conférences sur Carl Th. Dreyer à l'Université de Vienne la Cinémathèque Danoise prêta les films les plus importants de Dreyer.

Un nombre de films furent prêtés à la cinémathèque polonaise pour une présentation spéciale de courts métrages.

La plupart des films montrés dans la première série de projections à la cinémathèque norvégienne furent mis à disposition par la Cinémathèque Danoise.

Pour une semaine de cinéma allemand à la cinémathèque finlandaise un nombre de films furent prêtés par la Cinémathèque Danoise.

Parmi les visiteurs étrangers à la Cinémathèque Danoise cette année étaient les suivants:

Lindsay Anderson de Londres, Jean Béranger de Paris, Peter Kubelka de Vienne, A. Rodriguez de la Hongrie, G.C. Castello, le critique italien, Charles Rosher, le cameraman, d'Hollywood, Vernon Young, le critique américain, Isaac Kleinerman de CBS à New York, Bengt Idestam-Almquist de Stockholm, Elsa Britta Marcussen d'Oslo, Jörn Donner et Aito Mäkinen de Finaka Filmarkivet et Einar Lauritzen de Filmhistoriska Samlingarna.

### Stagiaires

En octobre 1958 Mme Vibeke Steinthal, secrétaire à la Cinémathèque, a passé un mois à la Cinémathèque de Belgique où elle aidait aux préparations pour la Confrontation des Meilleurs Films de Tous les Temps. Cette année elle assiste avec les préparations pour le congrès de FIAF à Stockholm.

Mlle Grete Olsen qui s'occupe de la collection de photos a été prêtée à l'archive de photos de la National Film Archive à Londres d'avril au septembre.

### Divers

Au mois de mai 1959 une réunion a eu lieu à Oslo avec représentants des quatre cinémathèques scandinaves pour le but de discuter les possibilités d'une collaboration plus intime. Nous référons au rapport qui sera donné sur ce sujet par Bo Wingård.



Bref mémoire sur les rapports de la CINÉMATHEQUE DANOISE avec les ciné clubs et les organisations culturelles et leur incidence sur les bonnes relations avec l'industrie du film au Danemark.

---

### Les projections de la Cinémathèque.

La Cinémathèque Danoise possède une salle de projection avec 84 places au centre de Copenhague. Nos appareils permettent des projections de films sonores et films muets (16 et 35mm) avec les mesures et les vitesses originaux. Toutes les projections pour membres ont lieu dans cette salle qu'on emploie aussi pour projections internes et pour visiteurs étrangers etc. La salle est située cinq minutes du bureau et des archives de la Cinémathèque. Au bâtiment du bureau se trouve une petite salle de projection pour une dizaine de personnes et pour 16mm films seulement.

Veillez trouver ci-joint une liste des films projetés pour membres au saison du septembre 1958 au mai 1959.

En ce qui concerne des salles de montages elles sont mis gratuitement à notre disposition par les deux grandes laboratoires de films à Copenhague.

### Prêts de films aux ciné clubs et aux institutions culturelles.

Ces prêts suivent les règles de FIAF pour séances non commerciales. Les séances doivent être closes, ce qui veut dire pour membres de la cinémathèque ou de l'institution uniquement. Pour les ciné clubs les membres sont obligés d'acheter une carte d'entrée pour toute une série de projections, non pas pour une à la fois. Les cartes d'entrée ne sont pas en vente à l'entrée de la salle mais doivent être achetées en avance.

La Cinémathèque ne prête ses films qu'aux ciné clubs qui sont associés avec la Cinémathèque et qui ne se procurent de films qu'à l'intermédiaire de nous. Les films qui sont disponibles pour les ciné clubs et les institutions culturelles ne représentent qu'une partie limitée des films de notre archive. Le repertoire doit obtenir le consentement des deux représentants de l'industrie du film assis dans le comité directeur de la Cinémathèque.

Pour les institutions culturelles aussi bien que pour les ciné clubs la règle existe que les projections doivent entrer dans des études cinématographiques ou esthétiques et qu'elles doivent être introduites par une conférence de caractère historique de cinéma faite par une personne compétente.

### Les rapports avec l'industrie du film.

L'activité des ciné clubs a causé certaines difficultés avec l'industrie du film qui l'a considéré comme une concurrence aux cinémas commerciaux. La plus grande difficulté a été d'obtenir la permission des exploitateurs à louer leurs cinémas pour les projections des ciné clubs. En 1956 nous avons, cependant, obtenu une approbation officielle de nos projections à



la Cinémathèque et de celles des ciné clubs. Le résultat de cette approbation fut une convention entre la Cinémathèque et l'industrie du film, dont nous joignons une copie en traduction anglaise.

Aujourd'hui il y a 26 ciné clubs au Danemark qui sont tous créés par l'intermédiaire de la Cinémathèque et qui tous emploient les cinémas commerciaux pour leur projections sauf dans certains cas où un petit nombre d'exploiteurs tâchent d'empêcher l'activité d'un ciné club par demander un loyer si élevé qu'il brise l'économie d'un club.

En ce qui concerne le contrôle par l'industrie du film du repertoire montré à la Cinémathèque ce contrôle ne regarde que les films qui ont déjà été en distribution commerciale au Danemark. Les distributeurs ne voient aucun inconvénient à ce qu'on emprunte de l'étranger pour projection à la Cinémathèque un film qui n'a pas été acheté pour ce pays. Nous avons eu ainsi un nombre de premières de films modernes importants et dans plusieurs cas une telle projection a éveillé l'intérêt d'un distributeur qui a alors acheté plus tard le film en question pour distribution commerciale.

Il n'existe au Danemark aucuns véritables cinémas d'essai ou salles spécialisés en dehors de l'activité de la Cinémathèque et les ciné clubs.

Nous trouvons que les règlements de FIAF sont suffisant pour nos rapports avec les ciné clubs et les institutions culturelles.

Pour nos rapports avec l'industrie il serait de grande importance d'obtenir des conventions internationales avec les représentants principales en Europe des grandes firmes de production américaines et européennes, des conventions qui rendront possible aux cinémathèques d'acquérir des films après l'expiration du license, sous caution de FIAF que de tels films soient pas exploités pour des buts commerciaux mais en conformité avec les conditions d'une telle convention uniquement. Au Danemark les distributeurs répondent souvent à nos demandes d'acquérir un film, qu'ils n'y ont aucune objection mais que le bureau principal le refuse.



Between The Danish Film Museum, hereafter called the Museum, and The Association of Film Distributors in Denmark, hereafter called the Association, the following

#### A G R E E M E N T

has today been made about the Museum's purchase and borrowing of films from members of the Association:

1. The hitherto prevailing ban of the Association against supplies to the Museum is cancelled with immediate effect.

2. The Museum hereafter is entitled, on agreement with the film distributor concerned, to buy or borrow films for showing in the Museum's own rooms or in film societies. This arrangement only applies to films for which a period of ten years has passed since its premiere in Denmark.

From this 10 years' rule the programme board of the Museum can, however, grant an exception, decisions about this being made by a majority of votes. In case the representative of the Association in the programme board finds that special circumstances have developed, he is, however, entitled to refuse such a dispensation.

Films purchased by the Museum must only be lent to study showings in societies after approval of the above mentioned board.

3. The price for prints of fiction films is to be fixed in each case between the Museum and the distributor, the minimum price being 300 kroner per print. For borrowing a print for showing in the Museum's own projection room the Museum pays a rent of 200 kroner per series of showings. This sum is fixed on the assumption that each includes 20 showings, and as a maximum is attended by 1.500 spectators. If major alterations are made in this matter, the rent must be altered accordingly.

For borrowing of films to be shown in film societies, 50 kroner is paid per showing. The sum is fixed on the assumption that each showing is attended by an average audience of 200 persons, and must be altered in case of a considerable increase of the average number of members in the film society.

The above rates are to be considered as a minimum and can be raised on agreement with the distributor in each single case. For purchase or borrowing of documentaries or other short films, the above mentioned minima do not apply, and the price or rent is to be fixed in each case.

4. In case a local distribution firm or production firm has the distribution rights for a film, of which the Museum has bought a print, the Museum must obtain the consent of the owner of the rights before a showing can take place.

5. The Association is entitled to select a representative as member of the executive committee of the Museum, provided that the person in question is approved by the Ministry of Justice. The representative of the Association is also a member of the programme board of the Museum and is in this capacity entitled to supervise the observance of the present agreement, just as he is entitled to keep the Association informed about the programmes of the Museum.

6. In case a film scheduled for showing at the Museum or in a film society is going to have commercial repremiere in Denmark, the representative of the Association in the executive committee, or the distributor, who has the rights for the film in question, is entitled to stop the showing at the Museum or in the film society at seven days' notice, and the Museum is responsible for stipulating in its agreements with the film societies that this reservation exists.



7. In special cases, films which do not come under the stipulation in point 2 might be lent or let out to showings for persons who have a special interest in studying the film in question with the consent of the above mentioned programme board. The showing has to take place in the projection room of the Museum or in another room approved by the Museum. In case it is a film bought or borrowed in accordance with this agreement the representative of the Association in the programme board is within his right to oppose to the showing. The showing must only take place after an arrangement with the individual owner of the rights, and on payment of a fee fixed on agreement with the owner.

The rate fixed in point 3 does, however, not apply here, and the film may also be borrowed free of charge, if the distributor is willing to do so.

8. The Association should recommend to the distributors to support the work of the Museum in respect to sale and loan of prints. The Association has, however, before signing this agreement pointed out to the Museum that the latter has no authority to put the distributors under obligation to sell and lend.

9. The agreement can be terminated by both parties at three months' notice but only after two years have passed since the date of signing.

10. For the Association it is an assumption that the agreement is approved by the Association of the Film Exhibitors in Denmark.

Copenhagen, 15th October 1956.

THE DANISH FILM MUSEUM  
signed  
A. Blom-Andersen  
Chairman of the Executive Committee

THE ASSOCIATION OF FILM DISTRIBUTORS  
IN DENMARK  
signed  
Leif Gamborg

Accepted:

THE ASSOCIATION OF THE FILM EXHIBITORS  
IN DENMARK  
signed  
H. Frandsen  
President